

D'après le rapport du contrôleur des statistiques de chemins de fer, la longueur des voies ferrées au Canada a augmenté pendant l'année terminée le 30 juin 1909 de 1,138 milles contre 520 milles en 1908. La longueur totale de voies ferrées en opération le 30 juin 1909 était donc de 24,104 milles contre 22,966 milles en 1908. Ceci ne comprend pas 675 milles du nouveau chemin de fer Transcontinental ouverts au trafic durant l'année, mais donnés dans les rapports officiels comme étant encore en construction. Le 30 juin 1909 la longueur de voies ferrées en construction était évaluée à 3,300 milles. La proportion de voie ferrée par rapport à la population est plus considérable au Canada que dans tout autre pays de l'univers, mais le rapport à la superficie est le plus faible de tous, avec la seule exception du Brésil. Les proportions actuelles sont 300 habitants par mille de voie ferrée et 0.6 mille de voie par 100 milles carrés de superficie.

Pendant l'année terminée le 30 juin le passif total des chemins de fer du Canada s'est accru de \$69,186,403. Ceci porte le montant total de capitaux placé dans les chemins de fer canadiens à \$1,308,481,416 dont \$647,534,647 en actions et \$660,946,769 en dette consolidée. Laissant de côté le capital passif du Grand Tronc Pacifique, non encore terminé, et les longueurs de voies ferrées qui sont la propriété du Gouvernement, nous obtenons, pour le capital-action, un chiffre de \$55,638 par mille. En 1909 les chemins de fer du Canada ont porté 32,683,309 passagers et 66,842,258 tonnes de marchandises, ce qui représente une diminution de 1,361,683 passagers et une augmentation de 3,771,091 tonnes de marchandises au regard de 1908. Les recettes totales pour l'année ont été de \$145,056,336, soit une diminution de \$1,861,978. D'autre part les frais d'opération ont été \$104,600,084, ou \$2,704,059 de moins qu'en 1908, de sorte que le résultat net est en faveur de 1909 par \$842,081. Les chemins de fer à traction électrique du Canada ont transporté 314,026,671 voyageurs contre 299,099,309 en 1908 et le revenu total a été de \$14,611,484 contre \$14,007,049 en 1908.

Le chapitre 19 des statuts de 1909 autorise le gouvernement du Canada à prêter à la compagnie du Grand Tronc Pacifique, pour l'aider à terminer la section des prairies, dans la division ouest du Transcontinental National, une somme de \$10,000,000, au maximum. Le taux d'intérêt payable par la compagnie est fixé à 4 pour cent et le prêt est remboursable en dix ans. Par la même loi (art. 10) le Gouverneur en conseil est autorisé à prélever un emprunt pour la somme requise.

Le chapitre 23 autorise le Gouverneur en conseil à prélever, à titre d'emprunt, une somme de \$50,000,000 au maximum, dans le but de rembourser les emprunts et les obligations arrivant à terme du Dominion du Canada et pour l'exécution des travaux publics autorisés par le Parlement.

Statistique
des chemins
de fer cana-
diens.

Capital, pas-
sagers, trafic,
recettes, etc.

Prêt pour
aider à la cons-
truction du
chemin de fer
Transconti-
nental Natio-
nal.

Emprunt
public de
\$50,000,000.